

CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES



INTERCLUBS SENIORS PLUS 2027

+35 / +45 / +55 / +65 / +75M

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

VERSION DU 24 SEPTEMBRE 2026

Les présents règlements s'appuient sur les Règlements Administratifs et Sportifs de la FFT, version 2027, ci-après dénommés RA FFT et RS FFT.

Pour tout point non évoqué dans le présent règlement, se référer aux RA et RS FFT 2027



Article A. Les règles incontournables

Rappel des règlements FFT :

- RS préambule Chapitre II : « *Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.* »
- RS 147.1 : « *Dans la même année sportive, un joueur senior plus ne peut disputer les championnats de France interclubs seniors plus que dans une seule catégorie d'âge.* »

A.1. Qualification et Statut Sportif des joueurs

- (a) la licence des joueurs qui ne sont pas inscrits sur la liste initiale (Art. B) doit être prise au plus tard la veille de la journée de compétition.
- (b) Pour jouer en Championnat par équipes, la licence ne doit pas comporter l'une des mentions suivantes : « **Non EQ** » (Non Équipe), « **ND** » (classement Non Déterminé), « **classement présumé** » ou « **Hors Compétition** ».
- (c) Tout compétiteur ne satisfaisant pas à ces conditions de licence ne pourra pas participer, sous peine de disqualification de son équipe pour les rencontres concernées
En cas de victoire du compétiteur concerné, celle-ci ne sera pas prise en compte dans son palmarès individuel.

A.2. Composition des équipes, classement des joueurs

- (a) Lors de chaque rencontre, la participation de joueurs « **NvEQ** » est limitée à **1 joueur**.
- (b) Pour toute rencontre prévue initialement le même weekend (même si celle-ci a été avancée ou reportée), **un même joueur ne peut jouer dans deux équipes différentes**, toutes divisions confondues.
- (c) Les compositions doivent tenir compte du **classement des joueurs au jour effectif de la rencontre**.

A.3. Juge-Arbitrage

- (a) Pour toute rencontre, la présence d'un **Juge-Arbitre (JAE) est obligatoire**. La rencontre se joue sous sa responsabilité. En cas de réclamation ou de litige, c'est à lui que le Comité d'Organisation compétent s'adressera avant toute décision.
- (b) Avant le lancement des parties, **il appartient au Juge-Arbitre de vérifier la qualification des joueurs présentés par les capitaines ainsi que leur identité** (pièce d'identité à présenter). Le constat a posteriori de la présence de joueurs non qualifiés entraînera la disqualification des équipes concernées sur ces rencontres.

A.4. Saisie des résultats

- (a) La saisie de la Feuille de Match dans l'application **Ten'Up est obligatoire**.
- (b) Elle doit être effectuée **par le Juge-Arbitre**, prioritairement le jour de la rencontre, en tout cas au plus tard dans les 24h qui la suivent
- (c) En plus des résultats proprement dits, il est impératif de saisir les coordonnées des Capitaines et du Juge-Arbitre.
- (d) Le manque de saisie du nom du Juge-Arbitre sera bloquant.

Article B. Listes des joueurs

B.1. Inscription des équipes

- (a) Pour chaque équipe, le club doit communiquer au Comité d'Organisation des Équipes Seniors Plus (via ADOC) une liste de joueurs ordonnés suivant leurs classements.
- (b) La date butoir de saisie de ces listes est fixée au **Dimanche 13 septembre 2026**.
- (c) Chaque liste doit comporter a minima **5 joueurs et au maximum 10**.
- (d) Ces listes peuvent être complétées (sans toucher **aux joueurs brûlés**) jusqu'au **vendredi 25 septembre 2026 à 12h00** sur demande uniquement par mail à l'adresse competition.auvergnerrhonealpes@fft.fr

B.2. Joueurs Brûlés

- (a) Les 3 premiers joueurs de la liste sont dits « **brûlés** » / **4 joueurs « brûlés » en +75 ans**
- (b) Un joueur brûlé ne peut en aucun cas figurer dans la composition d'une équipe inférieure. Il peut néanmoins être déclaré dans une équipe supérieure.
- (c) Si le club a plusieurs équipes engagées dans la même catégorie, alors la liste des joueurs brûlés doit respecter l'ordre des classements d'une liste à l'autre.

B.3. Qualification des joueurs Hors Liste

- (a) En cours de championnat, **tout joueur dont le classement de septembre est inférieur ou égal à celui du dernier joueur brûlé** initialement déclaré d'une équipe pourra être intégré dans sa composition.
- (b) Dès qu'un joueur apparaît dans une composition d'équipe, il intègre la liste de joueurs et pourra jouer avec cette équipe, quelle que soit l'évolution de son classement.

FAQ

- La composition de l'équipe 1 comporte 5 joueurs minimum et les 3 premiers sont brûlés. Est-ce que le 4^{ème} et le 5^{ème} joueur peuvent figurer sur la liste de mon équipe 2 ?
OUI, à partir du 4^{ème} inscrit, tous les joueurs peuvent figurer dans l'équipe inférieure. Attention : 4 joueurs brûlés en +75 ans !
- Peut-on faire jouer un joueur hors liste ?
OUI, si son classement de septembre est inférieur ou égal au classement du dernier joueur brûlé inscrit initialement dans la liste ; Le classement à prendre en compte est celui de la date de publication des listes (septembre)
- Lors d'une journée de championnat, est-ce qu'un joueur de l'équipe 2 peut être mieux classé qu'un joueur de l'équipe 1 ?
OUI, on ne s'occupe pas des classements d'une équipe à l'autre, du moment que le joueur était bien inscrit dans la liste au départ
- un joueur inscrit en +35 ans et +45 ans joue la journée 1 avec son équipe 45 ans. Peut-il jouer la journée 2 dans l'équipe 35 ans ?
Non, on ne peut jouer que dans 1 seule catégorie d'âge. Son 1^{er} match étant joué avec les +45, il ne peut dorénavant jouer qu'avec l'équipe 45 ans.
- Un classement mensuel sort en cours de championnat. Faut-il jouer avec le nouveau classement le weekend qui suit la parution de ce nouveau classement ?
OUI, dès qu'un classement paraît, on joue avec son nouveau classement, y compris si la rencontre a été reportée.

Article C. La rencontre

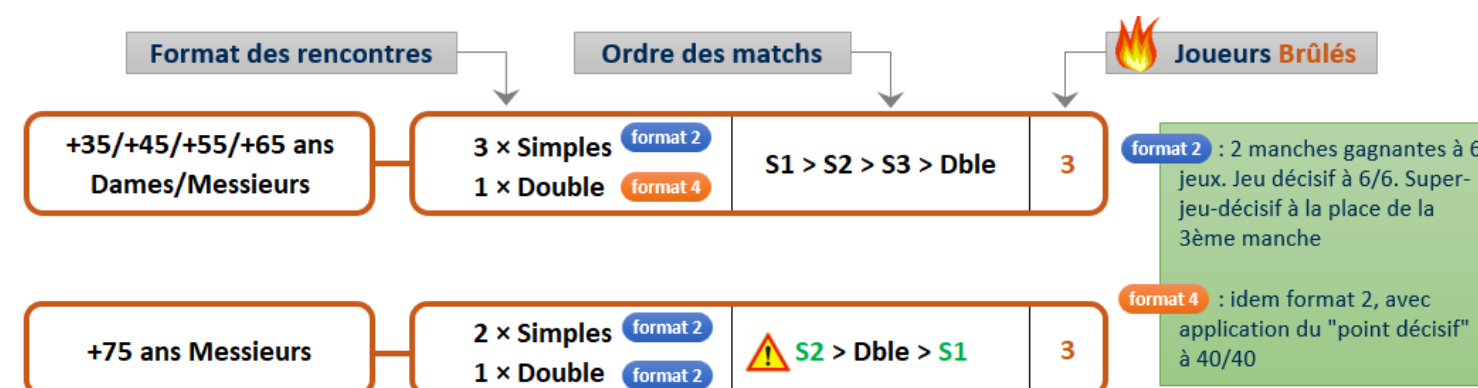
Les rencontres se déroulent prioritairement en extérieur, sur 2 terrains de même surface. En cas de repli (intempéries), un seul terrain suffit.

C.1. Composition des équipes

- (a) À chaque rencontre, la composition d'équipe doit respecter les règles de qualification des joueurs.
- (b) On ne s'occupe pas de la hiérarchie des classements d'une équipe à l'autre.
Un joueur en équipe inférieure peut être mieux classé qu'un joueur en équipe supérieure
- (c) Les rencontres se déroulent :
 - +35/+45/+55/+65 ans : **en 3 simples et 1 double**
 - +75 ans Messieurs : **en 2 simples et 1 double, les joueurs de simples ne peuvent pas jouer en double**
- (d) Tout joueur susceptible de jouer en double doit être déclaré sur la feuille de composition d'équipe au début de la rencontre.

C.2. Déroulement des Rencontres

- (a) Le début des rencontres est fixé à :
 - +35/+45/+55 ans : 9h le dimanche (13h le samedi suivant en cas de report)
 - +65 ans/+75 ans : 9h le vendredi (9h le mardi suivant en cas de report)
- (b) Les formats de matchs sont :
 - +35/+45/+55/+65 ans : Simples au format 2, Double au format 4
 - +75 ans : Simples et Double au format 2
- (c) En cas d'intempéries et s'il n'y a pas assez de terrains de repli pour toutes les rencontres sur site, la priorité doit être donnée aux rencontres des divisions les plus hautes.
- (d) Les parties sont disputées dans l'ordre suivant :
 - +35/+45/+55/+65 ans : simples n°1 et 2, puis 3, puis double
 - +75 ans Messieurs : simple n°2, puis double, puis simple n°1



Calendrier du Championnat

Septembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
31	01	02	03	04	05	06
Période de Saisie des listes de Joueurs (par les clubs)						
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	01	02	03	04

Octobre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
28	29	30	01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	01

dernier jour possible
de Report J1/J2/J3

- Journées officielles +35/+45/+55 ans
les dimanches à 9h
 - Journées officielles +65/+75 ans
les vendredis à 9h
 - Journées de Report +35/+45/+55 ans
les samedis suivants à 13h
 - Journées de Report +65/+75 ans
les mardis suivants à 9h
- ATTENTION!
- Les reports doivent être validés par la Ligue !
► competition.auvergnerrhonealpes@fft.fr

Novembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

dernier jour possible
de Report J4/J5

Décembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
30	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13

- Phases finales +35/+45/+55 ans (DQPN UNIQUEMENT)
Barrages +35/+45/+55 ans (à déterminer)
- Phases finales +65/+75 ans (DQPN UNIQUEMENT)
Barrages +65 ans (à déterminer)
- Finales toutes catégories à BRON

Article D. Date de rencontre et Report

*Les dates officielles de rencontres sont indiquées sur le calendrier, page précédente.
Elles peuvent être avancées (D.3) et éventuellement repoussées, sous condition (D.1)*

D.1. Conditions des reports

- (a) Seuls les reports dus aux mauvaises conditions climatiques (rendant les terrains impraticables) sont autorisés. Néanmoins, un accord préalable des 2 capitaines, transmis à la Commission Compétente le mercredi précédant la date initiale de la rencontre, pourrait donner lieu à dérogation exceptionnelle sur ce point.
- (b) Afin de mettre à jour la date sur Ten'Up, **tout report doit faire l'objet d'une information par mail au Comité d'Organisation**, le soir de la date initiale (pas avant), en précisant la cause et la date du report.
- (c) Dates butoirs : aucun report ne pourra excéder
 - le **samedi 31 octobre 2026** pour les rencontres initialement prévues en octobre
 - le **dimanche 15 novembre 2026** pour les rencontres de novembre
- (d) En cas de report, c'est d'abord la date officielle du report (Cf. Calendrier) qui doit être utilisée, **sauf si les 2 capitaines font part de leur accord par mail à l'organisateur, avant la rencontre**. Cependant, il est important de souligner que ces reports doivent respecter les alinéas précédents.
- (e) Si la rencontre a été reportée et que l'équipe visiteuse s'était déplacée, la rencontre reportée doit alors se dérouler prioritairement dans le club de l'équipe visiteuse.
C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira le JA, les balles et la feuille de match, sauf si accord des 2 clubs/capitaines pour une organisation différente.
- (f) **Tout report non autorisé ou ne respectant pas les dates butoirs** pourra être sanctionné par la **disqualification** d'une équipe, voire des 2 équipes. Il est donc plus que conseillé de prévoir un repli couvert pour les rencontres reportées aux dernières dates-butoirs autorisées

D.2. Rencontres inachevées

- (a) Toute rencontre inachevée, dont le résultat n'est pas acquis et reportée à un jour ultérieur, doit être recommencée intégralement (la composition des équipes peut alors être modifiée).
- (b) **Le Juge-Arbitre doit saisir sur Ten'Up** la Feuille de Match incomplète de la rencontre (décocher les parties non terminées ou non jouées) pour que les parties terminées soient comptabilisées dans le palmarès des joueurs.

D.3. Rencontres avancées

Une fois les calendriers promulgués et avec accord des 2 capitaines, une rencontre peut toujours être avancée par rapport à sa date officielle. Il faudra néanmoins en informer la Commission Organisatrice pour une mise à jour sur Ten'Up.

Article E. Forfait, Forfait Général, Disqualification – Sanctions Financières

RS FFT 113 : « L'équipe déclarant deux fois forfait [et/ou disqualifiée] lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général [...] »

(a) Le forfait d'une équipe sur une rencontre est passible d'une amende de 50€.

(b) Le forfait général d'une équipe est passible d'une amende de 150€.

(c) Les amendes stipulées ci-dessus sont à régler par le club à la Ligue (par virement ou par chèque après envoi de la facture par la Ligue)

(d) Le club ne pourra en aucun cas inscrire d'équipe dans une compétition tant qu'il ne se sera pas acquitté de ses amendes.

(e) La saisie du nom d'un Juge-Arbitre alors qu'il n'était pas présent sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe recevant, en plus d'une saisine de la Commission Régionale des Litiges.

Article F. Résultats des Rencontres et Classement des équipes

(a) Chaque partie gagnée (simple et double) rapporte 1 point.

(b) À l'issue des rencontres en phase de poules, chaque équipe est créditée de :

- 3 points par victoire
- 2 points par résultat nul
- 1 point par défaite
- moins 1 point en cas de disqualification
- moins 2 points en cas de forfait

(c) En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la phase de poules, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres :

- de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'elles (par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre) ;
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles (rappel : le super jeu décisif est une manche);
- puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

(d) Lorsque les équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

(e) L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour les calculs de manches et de jeux, on applique le plus grand écart possible suivant le format de jeu (par exemple 6/0 6/0 si les manches sont en 6 jeux).

Article G. Ententes de Clubs

Les ententes de clubs (mutualisation de compétiteurs pour créer des équipes) sont autorisées dans le strict cadre des alinéas suivants :

- (a) Une seule entente par club et catégorie.
- (b) L'un des deux clubs doit justifier de ne pas avoir la capacité d'engager une équipe dans la catégorie considérée.
- (c) Les ententes ne sont possibles que dans les divisions Interdépartementales.
- (d) Par extension, une entente ne peut pas « monter » en division Ligue.
- (e) Toute entente doit être préalablement soumise à l'accord de la Commission Compétente (competition.auvergnerhonealpes@fft.fr), qui seule pourra saisir ces équipes informatiquement.

Article H. Dispositions spécifiques pour les phases finales et barrages

Les tableaux de phases finales et barrages sont établis en tenant compte du poids joué lors des phases de poules.

PHASES FINALES DQPN

Les phases finales seront organisées à partir du 20 novembre dans les clubs. Seules les finales se joueront les 5 et 6 décembre à Bron.

Les modalités des phases finales DQPN seront communiquées par la Ligue aux équipes concernées,

Pour les autres divisions, l'organisation éventuelle d'une phase finale sera laissée au choix de chaque Comité Départemental.

BARRAGES MONTEES ET DESCENTES

Les barrages de montée/descente/maintien seront communiqués à la publication des poules.

Contacts :

Le Superviseur de poule reste votre interlocuteur de première instance pour toutes questions sur le déroulement de vos rencontres (coordonnées sur Ten'Up)

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à competition.auvergnerhonealpes@fft.fr

En cas de réclamations, les demandes doivent obligatoirement être faites sur une feuille d'observation rédigée par le JA de la rencontre et signée par le JA et les 2 capitaines.

La feuille d'observation doit être accompagnée de la feuille de match et des feuilles de composition des équipes. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Comité d'Organisation des Interclubs Seniors Plus : competition.auvergnerhonealpes@fft.fr

Référente ICS+ Messieurs : **Isabelle LIVERNOIS 06.12.85.39.21** / Référente ICS+ Dames : **Wided AYARI 06.24.60.41.16**

Membres : Lionel MANDRILLON / Laurence BOITE / Lionel AUDIBERT



**LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE ALPES**